

## Réforme de la fiscalité

### Oui, mais....

Dans son programme, l'actuel gouvernement avait annoncé vouloir analyser la possibilité de passer à une imposition individuelle pour les personnes physiques. Cette analyse a effectivement eu lieu et les résultats ont été présentés en octobre 2015 lors de la conférence « Imposition individuelle et emploi ». Les études présentées lors de cette conférence ont conforté le Conseil National des Femmes du Luxembourg (CNFL) dans sa revendication qui consiste en une individualisation de notre système fiscal. Notons que, dans l'Union européenne, le Luxembourg est un des rares états membres (cinq en tout) à continuer à baser sa fiscalité des personnes physiques sur l'état civil. Ce système est, non seulement parfaitement contreproductif dans le processus d'égalité entre femmes et hommes, il devient également de plus en plus compliqué, opaque et ingérable en raison des fluctuations des états civils des individus.

La réforme fiscale annoncée débloque quelque peu la situation des couples mariés en leur ouvrant, à l'instar des partenaires, un droit d'option. Aux personnes à choisir le mode d'imposition qu'elles désirent, soit collectif, soit individuel. Ceci est un petit pas dans la bonne direction, mais reste largement insuffisant.

L'individualisation fiscale ne se limite pas à un seul élément. Elle implique que les charges individuelles soient prises en charge. Indépendamment de l'état civil, les individus ont différentes charges, telles que l'éducation des enfants et les frais de domesticité. Le CNFL se demande comment le gouvernement entend appliquer l'imposition individuelle choisie. Comment seront, à titre d'exemple, considérés les abattements ? Le système collectif restera-t-il le système « normal » et les personnes devront-elles entreprendre une démarche commune afin de passer à l'individualisation ? Le CNFL demande plus de détails sur la mesure annoncée et demande à ce que le gouvernement promeut clairement l'imposition individuelle en tant qu'élément moteur de l'égalité entre femmes et hommes.

Enfin, il lance un appel au gouvernement en lui demandant d'aller plus loin dans la réforme projetée et d'opter enfin pour un système d'imposition individuelle indépendant de l'état civil qui accompagne l'évolution sociétale actuelle et promeut l'égalité entre femmes et hommes.

Luxembourg, le 23 mars 2016